

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-006 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	26	29

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil Municipal légalement convoqué 28 janvier 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

**Présents :**

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Claire USCLAT, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Christiane BAUDOUIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT, M. Nicolas VALIENTE.

**Absents non excusés :**

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES, Mme Marine VULPIAN.

**Procurations :**

Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à M. Denis SERRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur OUDARD Alain

**Rapporteur :** Monsieur Alain OUDARD, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L.721-1 du code général de la fonction publique, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics [...] fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Par délibération n°17-037 du 4 avril 2017, le conseil municipal a adopté le classement des logements de fonction attribués au titre de la nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte. Cette délibération a déjà fait l'objet à deux reprises de modifications, par délibérations n°17-132 du 5 décembre 2017 et n°18-086 du 25 septembre 2018.

En effet, au fil des réorganisations de service en lien avec l'évolution institutionnelle de la collectivité, et en cohérence avec les objectifs définis en matière d'optimisation du patrimoine bâti de la ville, plusieurs logements de fonction ont été supprimés. Le patrimoine correspondant a été vendu ou réaffecté à un autre usage.

La présente délibération constitue une nouvelle mise à jour.

Afin de donner suite à un changement de destination du logement du gardien du stade des capucins sis avenue Napoléon Bonaparte, il est proposé d'apporter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 des modifications à la liste des logements concédés pour nécessité absolue de service. Ledit stade devant être déplacé à moyen terme vers la plaine sportive de l'hippodrome et la gestion de la procédure d'urgence des secours héliportés ne s'opérant plus sur ce site, ce logement de fonction ne présente plus d'utilité pour la Commune. C'est pourquoi il est décidé de retirer ce logement des logements concédés pour nécessité absolue de service.

Il est donc proposé à l'assemblée de modifier la liste des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service.

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.721-1 à L.721-3,
- VU le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme des concessions des logements de fonction,
- VU l'arrêté ministériel du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- VU la délibération n°17-037 du 4 avril 2017 prise en application du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leurs fonctions,
- VU les délibérations n°17-132 du 5 décembre 2017 et n°18-086 du 25 septembre 2018 modifiant la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction,
- VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 janvier 2026,
- VU l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 26 janvier 2026,

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (2 abstentions : M. MONTAGARD et MME BAUDOUIN)

Considérant qu'il est nécessaire d'entériner le changement de destination du logement sis avenue Napoléon Bonaparte et de modifier par conséquent la liste des logements de fonction,

Article 1 : d'abroger et remplacer les délibérations n°17-037 du 4 avril 2017, n°17-132 du 5 décembre 2017 et n°18-086 du 25 septembre 2018 modifiant la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction.

Article 2 : de retirer de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction le poste de gardien du complexe sportif des capucins.

Article 3 : d'adopter la liste des emplois justifiant l'attribution de logements de fonctions jointe en annexe à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 3 février 2026

Monsieur OUDARD Alain  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 04 février 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).